

Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **4 (1977)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Nouveau droit sur la filiation

Le 1^{er} janvier 1978 entre en vigueur le **nouveau droit sur la filiation**, ce qui entraîne également diverses modifications de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse.

Comme jusqu'à présent, l'enfant légitime acquiert la nationalité suisse de son père et l'enfant illégitime celle de sa mère. L'acquisition de la nationalité suisse lors du mariage du père suisse avec la mère étrangère est maintenue mais seulement si l'enfant est encore mineur lors du mariage des parents. Mais d'autre part la disposition de la perte de la nationalité suisse pour l'enfant d'une mère suisse lors de son mariage avec le père étranger est abrogée. L'acquisition de la nationalité suisse par reconnaissance ou par jugement déclaratif de paternité tombe. L'enfant illégitime d'une mère étrangère ne peut acquérir la nationalité du père, sauf en cas de légitimation, que si, en suite d'un changement de nom prononcé par l'autorité compétente, il reçoit le nom de famille du père suisse, parce qu'il est élevé sous son autorité parentale.

Nouveauté importante:

L'enfant légitime d'un père étranger et d'une mère suisse acquiert dès la naissance la nationalité suisse si la mère est suisse par filiation et que les parents ont leur domicile en Suisse au moment de la naissance de l'enfant.

A cela s'ajoute une **disposition transitoire** selon laquelle les enfants qui auraient rempli ces conditions au moment de la naissance et qui n'ont pas encore atteint l'âge de 22 ans révolus le 1^{er} janvier 1978, peuvent dans le courant de l'année 1978 former une demande de reconnaissance comme citoyen suisse auprès des autorités compétentes du canton d'origine.

VOTATIONS FEDERALES

Pour participer, en Suisse, à une élection ou à une votation fédérale, il suffit d'en faire la demande à votre représentation suisse, soit par écrit, soit en vous présentant personnellement. Vous n'avez à faire cette demande qu'une fois, elle restera valable aussi

longtemps que vous n'aurez pas élu domicile en Suisse.

Annoncez-vous dès aujourd'hui, ce sera une bonne chose de faite ...

Votations fédérales 1978

26 février 24 septembre
28 mai 3 décembre

Adoption d'enfants étrangers

Possibilité, pour l'enfant, d'acquérir la nationalité suisse en vertu de l'adoption.

Les lignes qui suivent sont un rappel de l'article détaillé paru dans les Communications officielles de décembre 1976.

Le 1^{er} avril 1973, de nouvelles dispositions sur l'adoption sont entrées en vigueur en Suisse. Des enfants étrangers adoptés par des Suisses de l'étranger peuvent acquérir la nationalité suisse, sous réserve de remplir certaines conditions et moyennant l'accomplissement de quelques démarches indispensables.

Ainsi, toute adoption intervenue à l'étranger peut en principe être soumise aux règles suisses de l'adoption si la demande en est faite à l'autorité du canton d'origine prononçant les adoptions. Si, lors de l'adoption, l'enfant était mineur, il deviendra donc suisse.

Les démarches doivent être accomplies jusqu'au 31 mars 1978.

Nos compatriotes peuvent s'adresser à cet effet à la Division fédérale de la justice, CH-3003 Berne, ou à leur représentation officielle suisse, qui leur fournira tous renseignements utiles. La Division de la justice a notamment rédigé – dans les trois langues officielles – des directives, du 28 mai 1976, que possèdent nos représentations à l'étranger.

La Carte nationale de la Suisse

Quelle est l'origine des cartes officielles de la Suisse, comment sont-elles dressées et reproduites actuellement? Les lignes suivantes donnent une brève réponse à ces questions.

Aperçu historique

Avant 1822, la cartographie suisse ressortit surtout au domaine privé. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, en général, le dessin des cartes mêle les perspectives à vol d'oiseau et les vues en plan. Exceptionnellement, le dessin de la carte s'appuie sur des points de triangulation. C'est le cas de la carte du canton de Zurich parue en 1667, dessinée et peinte par Hans Konrad Gyger, ou de celle de la Principauté de Neuchâtel, levée de 1801 à 1806 par J.-F. d'Osterwald.

En 1822, la Diète fédérale publie un arrêté déclarant que «... la direction des travaux topographiques fait partie intégrante des charges attribuées au quartier-maître général...»

G.-H. Dufour, appelé à ce poste en 1832, reçoit en 1837 l'autorisation de créer à

Des mesures d'angle effectués avec le théodolite





Levé des détails topographiques exécuté à l'aide de la planchette



Chambre de prise de vues montée dans un avion

Genève un bureau topographique avec deux ingénieurs et un dessinateur engagés à l'année. Surmontant toutes sortes de difficultés, G.-H. Dufour mena à chef l'admirable Carte topographique de la Suisse. Cette carte, gravée sur cuivre, comprend 25 feuilles au 1:100 000 et fut publiée entre 1845 et 1864. Le relief du terrain est représenté par des hachures et il est mis en valeur par un éclairage venant du nord-ouest. La carte Dufour, à l'origine monochrome, fut modifiée ensuite par l'adjonction de teintes pour les forêts, les lacs et rivières. Jusqu'en 1964, cette carte rendit de précieux services au pays.

En 1865, le bureau topographique fut transféré de Genève à Berne. La demande en cartes détaillées, à une échelle plus grande que le 1:100 000, se fit pressante par les constructeurs des voies de communication, le tourisme naissant et l'armée. Sur la base d'une loi fédérale publiée en 1868, le bureau topographique révisa les bases topographiques qui avaient servi à l'exécution de la carte Dufour et publia, entre 1865 et 1901, 462 feuilles au 1:25 000 dans les régions du Jura et du Plateau et 142 feuilles au 1:50 000 dans la région des Alpes. Cette œuvre porte le nom d'Atlas Siegfried, du nom du successeur de G.-H. Dufour à la tête du bureau topographique.

La période de 1900 à 1930 est caractérisée par de grandes campagnes de mesures géodésiques. Les bases géodésiques de l'époque de Dufour ne suffisaient pas aux exigences scientifiques et furent remplacées par celles de la Commission géodésique suisse, fondée en 1861. Mais les bases jetées par cette commission ne couvraient pas tout le territoire helvétique et le nombre de points de triangulation était insuffisant pour servir d'appui aux levés en vue d'établir de nouvelles cartes dont le besoin se faisait sentir de plus en plus. Malgré leurs qualités, la Carte Dufour et l'Atlas Siegfried étaient devenus insuffisants. Aussi, le 21 juin 1935,

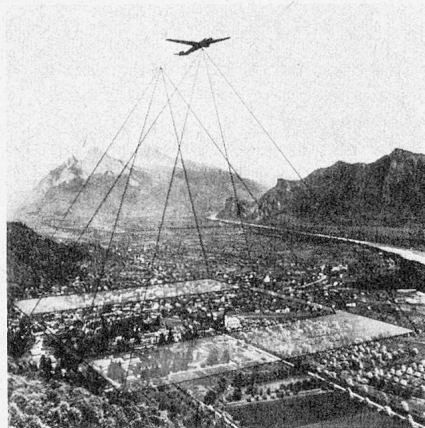
l'Assemblée fédérale ratifiait-elle la loi sanctionnant le remplacement des anciennes cartes officielles par la nouvelle «Carte nationale de la Suisse» aux échelles 1:25 000, 1:50 000, 1:100 000, 1:200 000, 1:1 000 000.

La nouvelle Carte nationale de la Suisse

Les mensurations géodésiques

Le système de projection, les réseaux de triangulation et de nivellement constituent ce que l'on nomme les bases géodésiques de notre mensuration. Le réseau de triangulation est formé d'environ 73 000 points fixes, matérialisés dans le terrain par des bornes de granit ou des chevilles de bronze. Des mesures d'angles effectuées avec le théodolite et des calculs trigonométriques permettent de déterminer les coordonnées de ces points. Les trois bases d'Aarberg (2400, 1112 m), de Weinfeld (2540, 3353 m) et de Bellinzona (3200, 4084 m) définissent l'échelle du réseau. On a mesuré ces bases en 1880/81 avec des lattes de 4 m et leur précision est d'environ 1 mm.

Deux photos consécutives forment une paire de vues stéréoscopiques



Une projection cylindrique conforme à axe oblique permet de représenter dans le plan de la carte ce réseau de triangulation mesuré sur la Terre quasi sphérique. L'axe des X du système de coordonnées rectangulaires planes est l'image du méridien de l'ancien observatoire de Berne; passant par le même point perpendiculairement au méridien, le grand cercle de contact de la sphère et du cylindre est représenté par l'axe des Y. L'intersection de ces 2 axes constitue l'origine du système de projection, dont les coordonnées géographiques sont 7° 26' 22,50" de longitude à l'est de Greenwich et 46° 57' 07,9" de latitude nord, auquel on a attribué les coordonnées kilométriques Y = 600 000 km et X = 200 000 km.

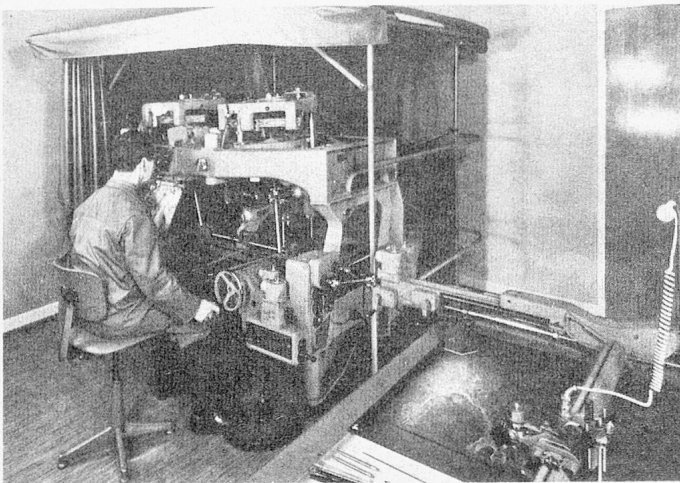
Les mesures du nivellement fédéral permettent de déterminer avec une très grande exactitude les altitudes de nombreux points fixes, également repérés par des chevilles de bronze. La précision des mesures est d'environ 0,5 mm par km. La cote de départ de l'altimétrie (373,600 m au-dessus du niveau moyen de la mer dans le port de Marseille), est donnée par le repère de la Pierre du Niton dans la rade de Genève.

En utilisant des mesures d'angles verticaux, on a calculé trigonométriquement les altitudes de nombreux points de triangulation d'accès difficile ou impossible par nivellement.

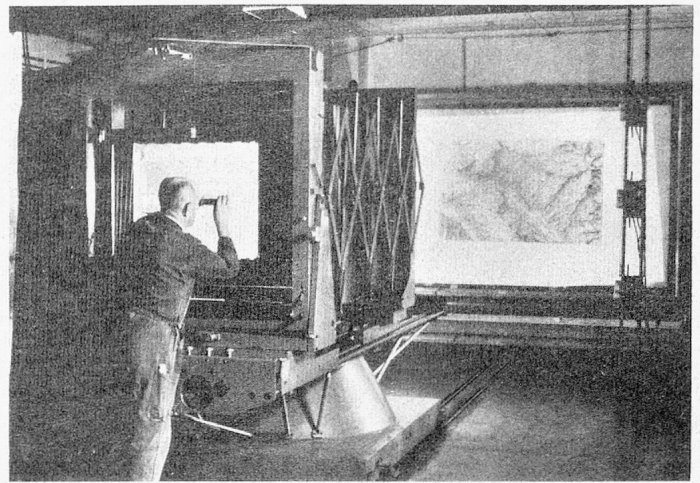
Ce canevas géodésique (coordonnées planes et altitudes) donne une structure homogène à toute la mensuration de détail.

La mensuration topographique

Le levé des détails topographiques, exécuté jusque vers 1924 exclusivement sur le terrain à l'aide de la planchette, est maintenant basé sur la méthode photogrammétrique qui utilise les propriétés géométriques des photographies. Au moyen d'une chambre de prise de vues montée dans un avion on prend une série de photos aériennes (format original: 23x23 cm) se recouvrant aux 2/3



Dans le «stéréorestituteur», l'opérateur voit une image en relief du terrain



Environ 70 opérations de copies photographiques

environ. Deux photos consécutives forment une paire de vues stéréoscopiques qui, introduites dans un appareil appelé stéréorestituteur, sont observées par un opérateur qui voit une image en relief du terrain. Au cours des dernières décennies, la photogrammétrie a connu un fort développement et compte actuellement parmi les plus importantes techniques à la disposition du topographe.

Au début de l'établissement de nos cartes actuelles (vers 1930), les Alpes et les Préalpes furent levées à l'échelle 1 : 50 000 par photogrammétrie terrestre et à la planchette. Pour la confection de la carte 1 : 25 000, le Service topographique fédéral utilisa, à côté de ses propres levés, le Plan d'ensemble de la Mensuration cadastrale, dressé aux échelles 1 : 5 000 et 1 : 10 000 par des géomètres privés.

Le rédacteur de la carte doit décider de son contenu et choisir parmi tous les objets levés ceux qu'il veut y voir figurer : réseau de routes et chemins, couverture du sol, nomenclature. Le fond de la carte est ensuite copié photographiquement sur une plaque de gravure et alors commence le travail de reproduction qui conduira à la publication d'une carte bien lisible et agréable à l'œil.

La reproduction

Aujourd'hui on ne grave plus les cartes sur cuivre ou sur pierre comme ce fut le cas au temps de Dufour, de Siegfried ou même au début de l'élaboration de la carte actuelle; mais depuis 1953 on trace l'image de celle-ci sur une couche à graver très mince étendue sur une plaque de verre. Le procédé d'impression offset impose la séparation des couleurs déjà au moment de la gravure; c'est pourquoi on prépare autant de plaques de gravure qu'il y aura de couleurs dans la carte. Le modelé du relief est obtenu en projetant de l'encre de chine à l'aide d'un petit pistolet à peinture sur une copie en gris des courbes de niveau, de l'hydrographie et du dessin du rocher.

Les noms de la carte sont relevés par le géomètre lors de l'élaboration du Plan d'ensemble et soumis à l'avis de la commission cantonale de nomenclature compétente. En collaboration avec cette commission, le Service topographique fait un choix approprié de ces noms en vue de leur impression dans la carte. Les noms sont composés photographiquement sur un film puis sont découpés et collés sur une plaque de verre selon les directives du topographe.

Au cours de ces travaux cartographiques, la feuille est contrôlée deux fois pour éliminer les fautes de gravure et améliorer dans la mesure du possible l'aspect graphique de certains détails.

La technique de reproduction exige environ 70 opérations de copie photographique pour obtenir les plaques d'impression par couleurs séparées. L'impression se fait par procédé offset au moyen de presses imprimant 2 ou 4 couleurs par passage de la feuille dans la machine. L'impression successive de plusieurs couleurs au cours d'un même passage est favorable à une bonne juxtaposition des couleurs.

Les cartes au 1 : 25 000 comptent 8 couleurs, celles au 1 : 50 000 ont 6 couleurs et celles au 1 : 100 000 ont 10 couleurs.

Il convient d'ajouter ici que les cartes aux échelles plus petites (1 : 50 000, 1 : 100 000 et plus petites) ne résultent pas seulement d'une réduction photographique de la carte 1 : 25 000. Une telle réduction conduirait à une surcharge de la carte par des éléments de plus en plus petits. Pour conserver à la carte toute sa lisibilité, il est nécessaire de préparer une rédaction entièrement nouvelle adaptée à l'échelle. On simplifie d'autant plus le contenu de la carte que son échelle devient plus petite. On réunit par exemple plusieurs bâtiments en un seul, on élimine les éléments les moins importants et accentue les objets caractéristiques. Ce processus porte le nom de «généralisation».

La mise à jour des cartes

Une carte vieillit très rapidement en raison du développement des localités et du réseau routier. C'est pourquoi une mise à jour régulière est indispensable. Pour la carte nationale de la Suisse cette mise à jour se fait systématiquement par région et selon un cycle de 6 ans. De nouvelles vues aériennes sont prises et restituées photogrammétriquement à l'échelle 1 : 25 000. Une reconnaissance sur le terrain permet d'examiner le degré de concordance entre la carte et le terrain et d'éviter des confusions lors de l'identification des photos aériennes. Les cartes aux échelles plus petites (1 : 50 000, 1 : 100 000, 1 : 200 000, 1 : 300 000 et 1 : 500 000) sont ensuite mises successivement à jour en généralisant le contenu du 1 : 25 000. Les travaux cartographiques et de reproduction déjà décrits ci-dessus fournissent de nouvelles plaques d'impression qui permettront l'édition de cartes mises à jour. Grâce à cette méthode systématique de mise à jour, une carte ne devrait pas être âgée de plus de 6 à 7 ans.

Service topographique fédéral
CH-3084 Wabern

Illustrations reproduites avec l'autorisation du S+T.



Coin du livre

«Aux Urnes, citoyens!»

Cet ouvrage du Groupe de recherche sur l'affiche offre pour la première fois un inventaire général par thème des affiches produites en Suisse, du début du siècle à 1976, à l'occasion de votations fédérales, exceptionnellement de votations cantonales. Texte en français. 300 illustrations dont 50 en couleurs. Format 25×23 cm. Prix: sfr. 75.-. Editions André Eiselé, case postale 19, CH-1008 Prilly.

«Le Quart d'Heure Vaudois»

Ce livre retrace l'histoire d'une émission radiophonique qui, durant 30 ans environ, trouva par son caractère populaire un accueil chaleureux auprès des auditeurs de la Radio Suisse Romande. Racontées en dialecte vaudois, les histoires de ce livre traçent un sympathique portrait des Vaudois. Texte en français. Volume de 170 pages avec des photos et des dessins en noir et blanc. Vendu avec 3 disques au prix de sfr. 73.50. Editeur: Librairie Marguerat SA, CH-1002 Lausanne.

«Livre Souvenir officiel

de la Fête des Vignerons, Vevey 1977»

Ce magnifique livre va vous permettre de vivre ou de revivre toute la joie et l'émotion que 4000 acteurs anonymes ont su communiquer à des centaines de milliers de spectateurs. Volume de 160 pages illustrées de près de 200 photos, la plupart en couleurs. Format 24×26 cm. Photos: Marcel Imsand. Texte français: Jacques Clavel. Prix: sfr. 46.-, Editions Payot SA, CH-1000 Lausanne.

(suite page 22)

La fanfare de l'armée suisse joue pour les futurs abonnés de l'«echo»

Désirez-vous être orienté sur les événements suisses?

Notre revue mensuelle «echo» est à même de vous apporter des reportages sur la politique, l'économie, la culture, le tourisme et le sport; image multiple de la Suisse, en trois langues: français, allemand et italien!

Selon l'éloignement de votre pays de résidence, l'«echo» ne coûte par année que fr.s. 26.— ou fr.s. 30.—. Malgré ce prix modique, la revue éditée par le Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH vous offre de nombreuses illustrations et une première page en couleurs!

Bonne nouvelle pour les nouveaux abonnés! En souscrivant un abonnement d'une durée de **2 ans** au moins, vous recevrez à titre gracieux, en cadeau, selon votre désir, un disque longue durée 33 tours ou une cassette de musique entraînante enregistrée par la fanfare de l'armée suisse sous la direction de l'adjudant Walter Spieler! Le cadeau vous parviendra dès que vous aurez acquitté le montant de l'abonnement pour deux ans!

Important! Celui ou celle d'entre vous qui nous fournira le plus grand nombre de nouveaux abonnés recevra, après tirage au sort en cas d'égalité, une magnifique montre «Omega».

Nous espérons prochainement vous compter nombreux parmi les nouveaux lecteurs de l'«echo»!

echo



Le / la soussigné(e) commande: (faites une croix dans la case désirée)

- 1 abonnement d'un an à l'«echo», ne désirant pas participer à l'action cadeau, ou désire l'offrir à:

Nom et adresse du bénéficiaire:

- 1 abonnement de 2 ans à l'«echo» et participe à l'action cadeau, ou désire l'offrir à:

Nom et adresse du bénéficiaire:

et désire recevoir, après acquittement du montant de l'abonnement,

le disque ou la cassette de melodies suisses connues

- joint une liste avec les adresses de ___nouveaux abonnés
 désire recevoir auparavant 3 numéros «echo» à l'essai et souscritra peut-être un abonnement aux mêmes conditions. Action valable jusqu'au 31.12.1978

Notre adresse: Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH, Rédaction «echo», Case postale, CH-3000 Berne 16

Votre nom et adresse (en majuscules svp)

Date:

Signature:

«Made in Switzerland»

Ce livre est un portrait économique qui offre au Suisse de l'étranger une image étendue de ce que peut produire la Suisse aujourd'hui. Grand format 28×28 cm. Texte en allemand. 336 pages avec 324 illustrations dont 188 en couleurs, 11 illustrations de Hans Erni. Papier couché mat. Reliure en toile. Emballé pour l'expédition. Prix: sfr. 144.-. Editions A.Vetter, Schiffplättli 22, CH-8001 Zurich.

«CH 76»

En 272 pages, ce livre résume tous les événements suisses survenus pendant l'année 1976. 300 photos en noir et blanc et en couleurs, des graphiques, dessins, tableaux, statistiques et commentaires donnent une information brève et précise de la vie nationale. Texte en allemand. Format

21×22,5 cm. Prix: sfr. 45.-. «CH 75» et «CH 77» peuvent également être commandés au même prix. Editions André Eiselé, case postale 19, CH-1008 Prilly.

«Uniformes suisses/ Schweizer Uniformen 1700-1850»

Une œuvre qui retrace le développement des uniformes des troupes confédérées et de leur alliés au XVII^e siècle et de 1700 à 1798, et d'autre part, des milices cantonales de 1803 à 1850. 160 pages de tableaux en couleurs, admirablement reproduits. Introduction et commentaires de l'histoire militaire en langues allemande et française. Format: 18×25 cm. Cet ouvrage peut être commandé au prix de sfr. 260.- (+ frais de port) au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, case postale, CH-3000 Berne 16.



Don Suisse de la Fête Nationale 1978 en faveur des Suisses de l'étranger

Le peuple suisse célèbre chaque 1^{er} août la fondation de la Confédération. Voici presque 700 ans, les Confédérés s'unirent et décidèrent de s'aider mutuellement face à la détresse et au danger. Par cet acte de solidarité, ils parvinrent à leur but, soit indépendance et liberté. Ils constituèrent ainsi les bases de notre Etat actuel.

Cette conception d'entraide mutuelle incita, il y a 67 ans, le St-Gallois Albert Schuster à fonder le Don Suisse de la Fête Nationale. Il était convaincu que notre peuple, plein de sens pratique, ne se contenterait pas seulement de cérémonies. Un jour de Fête Nationale devait selon lui également trouver son expression par une action concrète. C'est pour cette raison que depuis 1910, un appel est adressé chaque année au peuple suisse afin de soutenir, à l'occasion de la Fête Nationale, une œuvre d'utilité publique reconnue d'importance suisse.

Selon la résolution de l'assemblée générale annuelle du Don Suisse de la Fête Nationale, qui a tenu ses assises à Lugano, le produit 1978 sera destiné aux œuvres des

Suisses de l'étranger. La première collecte qui leur revint eut lieu en 1924; d'autres suivirent à des intervalles de 6 à 7 ans. A ce jour, le Don Suisse de la Fête Nationale a pu mettre 10,5 millions de francs à disposition pour des tâches en faveur des Suisses de l'étranger, dont les bénéficiaires sont respectivement la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, plus particulièrement le Secrétariat des Suisses de l'étranger et le Comité d'aide aux Ecoles suisses à l'étranger. Afin que le Secrétariat des Suisses de l'étranger puisse continuer

d'exercer et si possible étendre ses multiples tâches en faveur des Suisses de l'étranger, que ce soit dans le domaine de l'assistance, de l'information, de l'encouragement des contacts ou du Service des Jeunes, il dépend, aujourd'hui comme par le passé, de soutenir la nouvelle action du Don Suisse de la Fête Nationale. Ceci d'autant plus que dans la série des mesures d'économie de la Confédération, la subvention fédérale en faveur des Suisses de l'étranger a été réduite. D'autre part, on remarque que les Suisses de l'étranger sont particulièrement exposés à la récession ainsi qu'à des mesures coercitives politiques dans bon nombre de pays. Le Comité d'aide aux Ecoles suisses à l'étranger doit faire face à des tâches onéreuses qui lui sont toujours dévolues, même après l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1976 de la loi fédérale pour l'assistance aux écoles suisses à l'étranger. Il est particulièrement sollicité pour le financement d'équipements scolaires, la constitution de bibliothèques et autres installations.

Le Don Suisse de la Fête Nationale est convaincu que l'affectation «pour les Suisses de l'étranger» sera appréciée par le peuple suisse et il prie les Suisses de l'étranger de soutenir également l'action 1978 par l'achat de l'insigne du Don Suisse de la Fête Nationale, en vente dès juillet prochain.



Le Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger porte bonheur par

1. le concours solidaire de **tous**
2. son secours en cas de **perte de vos moyens d'existence** consécutive à un événement politique
3. le recours à une **épargne en Suisse**
4. le discours de ses **conseillers** à la disposition de chacun

Renseignements: 6, Gutenbergstrasse CH-3011 Berne